

POINTS DE VUE À CONTREVENT

Mémoire questionnant le projet industriel éolien dans Le massif du Sud



Présentateur
Comité Vent du Nord

Serge Gagné, cinéaste, Jean Gagné, cinéaste, Christiane Tremblay, écrivaine,
Jean-Marc La Frenière, poète, Diane Boucher, musicienne

Numéros de téléphone : 418-428-3406
Courriel : cacogne@gmail.com

Raisons de ce mémoire

Les faits

Projet d'installation d'un parc industriel de 75 éoliennes
pour une puissance de 150 MGW, dans un parc provincial
Comme québécois et propriétaire des parcs, nous constatons
une spoliation de nos droits sans aucune consultation, ni mandat

Enjeux

Paix sociale, protection d'un territoire, respect des différences, dignité,
respect d'un développement raisonné et responsable

vs

production pour accentuer la surproduction
production pour un marché d'exportation inexistant et chiche
capitalisme noir qui profite de la mode pour prendre l'étendard d'un capitalisme vert
anti-démocratie usuel

Pactole

Investissements de 350 millions
23 % pour les complices régionaux
Ressource gratuite donnée sans consultation.
Contribution volontaire de 5% pour le peuple
subvention pour l'achat de la production de 900 millions sur 20 ans
participation pour combler le déficit à la revente de 357 millions
profit pour le privé fournit par l'argent public estimé à 400 millions

Notre intention n'est pas de plonger dans l'étude commanditée préparée par SNC Lavallin/Saint-Laurent Énergies pour tenter de justifier la douceur d'intégration d'un projet d'implantation éolien industriel dans un parc patrimonial, propriété des québécois-ses et réserve de bio-diversité, que son statut de parc devait protéger pour les générations futures.

Nous laisserons à d'autres le soin de mettre en lumière les complaisances et demi-vérités patentées de ces pavés technoscientifisés pour éloigner la parole citoyen et la perdre dans la géhenne de la spécialisation pour rendre toute intervention citoyenne sisyphale.

Brièvement quand même nous osons **quelques commentaires** suscités par des redondances, des particularités, des mécanismes, des stratégies déjà rencontrées dans d'autres dossiers de justification pour certains projets d'invasion en Terre Québec, particulièrement le projet de l'implantation d'un parc industriel éolien en milieu habité dans la région de St-Ferdinand, Ste-Sophie, St-Pierre-Baptiste dans la MRC de l'Érable.

Dans nos analyses nous avons réussi à franchir quelques étapes dans la compréhension de ce projet d'invasion sous la houlette du développement durable.

Cela s'est d'abord exprimé par des impromptus expressionnistes résultant en un Mémoire au Bape, *Libérez le vent*.

Par la suite nous avons poursuivi nos réflexions pour constater que ces intuitions de début n'étaient pas qu'un négationnisme primaire et grégaire. Nous pouvions nous y appuyer pour rendre possibles un Mémoire à la CPTAQ, des lettres aux Ministres concernés, des mises au point multiples, la co-production du film *Eh Oh l'Hyène, les citoyens parlent*.

Bref tout un parcours qui au fur et à mesure des étapes nous a rendus **plus connaisseurs et plus critiques** de ces improvisations affairistes. Nous y avons découvert antidémocratie dans l'implantation, manoeuvres secrètes lors de négociations, études lénifiantes ne trouvant rien à redire de ces projets de destruction d'un environnement patrimonial et habité, absence de la participation citoyenne, inexistence de mécanismes et procédures de consultation, maquillages de plans de communication se substituant à la consultation, inutilité de cette production éoelectrique en période de surplus, gouffre financier camouflé en retombés économiques minimalistes pour les communautés et profits mirobolants pour les promoteurs, mépris pour la parole et le questionnement citoyen, négation du principe de précaution, menaces de destruction pour des territoires agricoles patrimoniaux, magouilles pour racoler les complices, conflits d'intérêts, appareil technocratique ministériel à la solde des promoteurs, etc.

Tout cela, nous l'avons particulièrement constaté, analysé, questionné, interrogé.

Notre importante et volumineuse correspondance a reçu moult accusés-réceptions. Ne cachons pas cependant que nous attendons toujours les réponses!

Par contre, lors de **la seule véritable consultation populaire**, *le Bape 267*, la sanction des citoyens et groupes participants a été très largement en défaveur de ce projet d'implantation. Lors de cette consultation beaucoup de points de vue ignorés, gardés sous silence ont été révélés.

Nous avons pu y retrouver de formidables appuis, une sagesse, des connaissances pour appuyer, nuancer, améliorer **certain**s éléments de nos revendications.

Sans partager l'ensemble de nos préoccupations et questionnements, *le Bape 267* a rendu un rapport plus que sévère et critique quant au projet d'implantation industriel éolien dans la région de St-Ferdinand, Ste Sophie et St-Pierre Baptiste.

Le RDDA a préparé des documents forts pertinents et judicieux qui clairement mettent en exergue les commentaires et recommandations du **Bape 267**. Nous pensons qu'elles sont pertinentes comme grille d'analyse complémentaire pour le projet de Massif Sud, car certaines caractéristiques de ces études commanditées souffrent souvent des **même tares**, surtout quand elles sont réalisés par un commandité qui souvent applique la méthode du papier-collé.

Admettons que **certains aspects de ces études commanditées** servent très bien le promoteur-payeur et peuvent être des justificatifs capables de démontrer que ces monstres de 92 mètres ne créeront aucun bouleversement majeur dans ces territoires ancestraux et pour les populations animales.

Mais ces études ont les caractéristiques d'être **très sélectives** dans la documentation et les cas d'espèce mis en référence. Il ne faut pas déplaire au commanditaire vache à lait. Tout ce qui peut apporter un bémol est tenu **sous silence** ou pour plus de politesse on ne fait pas d'effort pour citer et mettre en valeur une étude qui pourrait apporter un questionnement.

En plus tout un **travail de régularisation** a été effectué par les différentes instances administratives appelées en consultation: quand le règlement ne permet pas on le change ou l'adapte pour que l'in vraisemblable invasion industrielle dans des territoires agricoles ou patrimoniaux se puisse.

Il ne faut pas oublier aussi **la mise en garde du commandité** qui prend soin de se dégager de toute responsabilité dans le préambule de son pavé.

On nous parlera donc des **animaux**, du **paysage**. On discutera de **décibels** acceptables ou pas. On ergotera sur les **distances** à mettre dans des **RCI pour rendre possible l'implantation** d'un projet industriel éolien inutile là où il y a des citoyens qui y vivent ou des gens qui y viennent pour y trouver la quiétude, se ressourcer, participer aux activités des entreprises récréo-touristiques et de plein air.

Mais **pour les humains**, pourquoi s'en préoccuper, particulièrement pour un projet industriel dans un parc?

Ils n'auront qu'à aller ailleurs si l'atmosphère industrielle ne leur plait pas.

On nous dira aussi que c'est la société **Hydro Québec qui a commandé cet appel de services** pour ce 150 MGW de puissance éolienne produits par un parc industriel. Ne sait-elle pas ce qu'elle fait?

Et bien, disons qu'après analyse, nous aimerions demander si elle sait vraiment ce qu'elle fait aux québécois avec le développement de cette filière éolienne irresponsable, inutile, anti-démocratique, affairiste et gouffre financier?

A-t-elle d'ailleurs bien **évalué** les conséquences de son désengagement comme moteur principal de développement et non pas juste acheteur de toute la production de ces parcs éoliens industriels incapables de contrôler des prix de production pouvant s'adapter à un marché chiche et profiteur.

D'ailleurs, lors de la remise des prix aux gagnants de la loterie des projets dits communautaires, n'a-t-elle pas fait mention de son intention d'arrêter l'invasion industrielle éolienne en milieu habité en donnant comme une des raisons, **les éventuels surplus**? Peut-on ajouter que les horreurs de cette filière commencent à être perçues, tant les questions, les interrogations, les aberrations démontrent que ce projet dès le départ a été improvisé, mal ficelé, opportuniste.

Peut-on penser que cette décision démontre qu'**Hydro Québec n'a pas vraiment un pouvoir de décision** dans ce modèle de développement mondialisant?

Est-ce que ces investissements sont résultat d'un véritable besoin?

L'état des surplus présents et à venir est confirmé par Hydro Québec. Dans les années à venir le départ des usines énergivores ou leur reconversion dans des systèmes plus économes devraient **accentuer encore cette surproduction.**

Fournir des énergies peu coûteuses aux grands énergivores d'ici et d'ailleurs, équiper chaque québécois d'une voiture électrique, vendre de l'énergie à un prix de vente de garage sont-ils des justificatifs suffisants pour fermer les yeux sur les impacts de la production d'une filière éolectrique industrielle?

Ceux qui font la promotion de cette filière mettront bien sûr en lumière que **l'hydro-électricité n'a pas la cote verte** dans le marché des états unis d'Amérique du Nord. N'importe quoi!

Comme si la filière éolienne, elle aussi, était verte totalement. Des études commencent à **mettre en question les vertus vertes de l'éolien**: fabrication, transport, destruction de territoires patrimoniaux, besoin d'un système de réserve en cas de panne. Il est de plus en plus facile de vérifier que ce qu'il y a de vert dans l'éolien industriel ce sont les billets verts.

Si au moins cette surproduction éolectrique avait pour conséquence de favoriser une diminution des prix à la consommation. Au contraire, avec le type de contrat d'achat de toute la production éolectrique à un tarif largement supérieur aux capacités de vente, **ce sont les québécois qui payeront ces marges déficitaires** soit par des augmentations de tarifs domestiques ou des diminutions de service en raison de la **diminution** des surplus remis dans le fond consolidé du Québec.

Pour soutenir une hypothèse

Si éolien il peut y avoir ce n'est que pour **répondre à une véritable demande** et dans la mesure où les coûts de production peuvent s'équilibrer, se rentabiliser par des capacités de revente couvrant au moins les frais de production.

Si on veut procéder autrement, **il en va d'aide, de subvention, de don.** Et là peut-on penser qu'il faille évaluer les capacités et les véritables besoins des bénéficiaires.

Présentement ce n'est pas le cas, sachant que la majorité des surplus sont pour permettre des prix avantageux pour l'exportation vers les grands centres américains et les industries énergivores.

Supposons qu'Hydro Québec ait consulté pour développer une filière éolienne couplée avec l'hydroélectricité dans les centres non habités au lieu de **se désengager en prétextant son incompetence.**

Supposons que ce développement en consultation aurait été pour l'exportation, dans le **marché de pays bien moins nantis**, attendu qu'ici nous étions bien pourvus par différentes sources: eau, gaz, nucléaire.

Supposons que dans ce cas nous aurions aussi compris **notre intérêt à développer la quincaillerie et les processus.** Supposons que cela aurait été une diversification **entreprise** par notre géant de l'hydroélectricité.

Supposons qu'alors nous ayons compris qu'un **couplage eau, vent, soleil avec la technologie de l'hydrogène** aurait permis de pouvoir expédier l'énergie par bateau, là où elle aurait été en demande.

Supposons que les consultations aient exigé de fournir aux pays et clients potentiels, pour des projets utiles et essentiels, financés ou subventionnés, **nos compétences, nos produits et nos techniques.**

N'aurions-nous pas alors **une filière plus utile et juste**, n'ayant pas seulement pour mission d'inonder nos paysages de vire-vents pour les profits de quelques uns et d'engraisser des machines affairistes à même les argents publics ?

Tout un système achetant la technologie ailleurs, détournant des marges considérables pour les actionnaires de ces machines à développement qui vident nos coffres pour supporter un système d'achat de la production à l'encontre de plusieurs règles économiques capitalistes.

D'ailleurs, tout ce système qui encadre et permet n'est-il pas lui aussi un environnement?

Ne porte-t-il pas les caractéristiques d'une catastrophe qui dilapide nos ressources tout en spoliant nos économies. Que ce soit directement ou indirectement, il attaque la qualité de nos services et besoins essentiels et utiles.

De plus, si nous avons nationalisé le développement de cette ressource renouvelable dans une perspective responsable et raisonnable ne serions-nous pas devenus les leaders car notre géant, notre fierté avait l'expertise pour inventer les technologies, les processus et le transport pour faire de cette filière éolienne un succès.

Mais pourquoi un chargé de projet inconnu a-t-il choisi de nous vendre un plan où, de concepteur et développeur, notre structure phare, Hydro Québec, ne devait devenir qu'un fournisseur de subvention par garantie d'achat, à prix exorbitant, de la production d'un promoteur gagnant de loterie du prochain millionnaire à partir des fonds publics?

Pourquoi donc au lieu de se ramasser comme l'un de leaders de l'électricité industriel, le Québec n'est-il devenu qu'un distributeur de billet de loto pour permettra à des promoteurs et partenaires, d'ailleurs et d'ici, de venir faire la fameuse passe du début de siècle, cette période où les gouvernements aiment bien dilapider nos ressources pour des peanuts.

Lorsque plus loin nous parlerons de similitudes avec le début du 20 ième siècle, peut-être nous rendrons nous compte comment tout le développement de cette filière industrielle électrique est en fait **un recul**.

Depuis le début de notre intervention, fort est de constater que nous parlons très peu des petits oiseaux, des animaux perturbés, des effets stroboscopiques, des infra sons, de la largeur des fossés, etc. Nous pouvons admettre que ce n'est pas de l'environnement comme il en est question dans les études patentées de SNC Lavalin.

Mais admettons qu'on se retrouve quand même dans un drôle d'environnement qui mérite lui aussi de recevoir critiques et commentaires.

Alors continuons à poser des questions.

Si la filière éolienne avait pu s'implanter selon les procédures ministériels suggérées, aurions-nous pu changer ce simple statu d'acheteur de **bébélles** et de technologies d'ailleurs favorisant l'implantation de l'inutile tout en détruisant notre territoire et créant la zizanie dans les communautés?

Est-il possible de considérer comme anti-thèse de développement le projet de planter sur chaque colline venteuse du Québec un vire-vent sous prétexte de répondre aux visés des états-unis de l'Amérique du Nord de nous faire produire à tarif anti-capitaliste en plus de nous proposer l'acquisition à un prix largement inférieur à son coût de production ?

Peut-on penser qu'Hydro Québec a fait **un mauvais pari** en voyant dans ce projet bâclé par un VP ou un cadre ou un consultant, une martingale imbattable?

Sommes-nous **dans un état de dépendance et sous contrôle** pour accepter un tel marché de dupe capable d'installer un environnement de dépendance, de misère, de destruction.

En raison de sa situation financière, se pourrait-il que les débiteurs d'Hydro Québec soient ceux qui dirigent vraiment?

D'ailleurs est-il possible que dans les années 90, ils aient imposé un président gazier avec mission spécifique de tout faire pour éviter une diversification pouvant nous positionner comme un joueur important pour la question énergie.

"Nous n'avons pas l'expertise dans l'éolien" entendait-on de la part des responsables de l'Hydro Québec.

So what! L'avions-nous, l'expertise, lors de la nationalisation, lors des grands barrages et de l'impossible transport?

Aujourd'hui nous sommes et étions autosuffisants en électricité. Nous avons et avions des ressources exceptionnelles en vent. Nous avons et avions des régions non habitées très capables de recevoir des projets industriels. Nous avons et avions de grands barrages et des lignes de transport à proximité de sources de vent important.

Nous savons aussi que nous avons et avons des ressources gazières. Curieusement, nous voyons les mêmes types de promoteurs, sous protection gouvernementale et ministérielle, qui veulent spolier immédiatement, à n'importe quel prix et sans tenir compte de la volonté populaire.

Cela explique-t-il **pourquoi nos dirigeants dorment au gaz** selon une expression populaire?

Cela est-il une autre histoire ou un prolongement de la même histoire?

Toutes ces réflexions et questions sont-elles si éloignés des propos de l'étude d'impact d'un projet d'envahissement **d'un territoire revendiqué par les amérindiens et américanisé par des colons et descendants de colons, un trésor public québécois**, prévu pour la MRC de Bellechasse/Etchemins avec comme quart-arrière du massacre, Saint-Laurent Énergies et ses 75 vire-vents allemands capable d'une puissance installée de 150 **MGW**?

Nous trouvons **difficile de justifier l'impact d'un projet envahisseur**, tellement il y a eu des manipulations, des manoeuvres secrètes et anti-démocratiques pour permettre la mise en place de l'encadrement pour l'implantation.

Bien sûr nos hypothèses et conclusions peuvent s'appliquer ou non au modèle d'envahissement proposé par Saint-Laurent Énergies pour le territoire sacré du Massif du Sud.

N'empêche qu'en nous servant de **notre expérience avec le projet d'implantation d'un parc éolien industriel dans l'Érable**, lui 100 MGW avec 50 hélices d'un coût unitaire de 8.4 millions, nous pouvons soutenir l'hypothèse que le projet industriel prévu pour le Massif du Sud aura un impact majeur sur la société qu'il ne servira pas et divisera; tout comme sur l'environnement qu'il attaquera, agressera, modifiera, détruira.

D'ailleurs en tant que partie d'un parc public, quand **a-t-on** consulté la population du Québec sur l'implantation de ce projet cheval de Troie?

Déjà la Gaspésie utilise cette astuce sous prétexte qu'il n'y aurait pas de population résidente impactée par de tels projets. Mais ces parcs ont été créés non pour permettre l'invasion industrielle, mais pour des **raisons responsables et raisonnables de protection, de conservation**. Si développement il doit y avoir ce doit être en conformité avec ces grands objectifs. Toute modification doit être l'objet d'une large et sérieuse consultation.

Nous pouvons mettre en perspective des modèles et mécanismes similaires dans presque tous les projets d'implantation que nous avons regardés. Bien souvent, les processus et étapes suivent toujours les mêmes systèmes de conception avec les mêmes mécanismes de modification pour les irritants.

Ne pouvons-nous pas considérer que chaque projet, malgré son unicité, possède quand même **des gènes qui créent la ressemblance**?

Quels sont-ils et comment influent-ils sur l'environnement d'une population?

1- la volonté d'Hydro Québec

Cette filière de 2000 MGW dont le projet de Saint-Laurent Énergies est un fleuron ne trouve à nos yeux aucune justification.

Projet bâclé dont les balises et règles d'implantation, de conception, de réalisation sont patentées, affairistes et manipulatrices de situations. Tout semble conçu que pour éliminer tous les obstacles, **mais ce**, sans aucune consultation, sans aucune utilisation du principe de précaution, sans vraiment s'être assuré que le cadre financier ne soit pas juste un immense véhicule entraînant notre société vers un gouffre.

En 2011, ces projets sont les modèles de PPP² mis en place par des néo-libéraux et qui garantissent Profits Pour le Privé et Pertes Pour le Public.

Toute la production contribue à augmenter le coût de l'électricité pour le simple citoyen, celui qui devrait ***bénéficier de tarifs réduits lui garantissait-on lors de la nationalisation.***

Tout cela pour fournir des entreprises énergivores et les États-Unis d'Amérique du Nord à des tarifs largement en deçà des coûts de production.

2- Les principes et mécanisme d'implantation

Beaucoup de ces projets se constituent grâce à une séance de signatures d'ententes secrètes et confidentielles de manière à se fidéliser des partenaires essentiels pour pouvoir soumettre un dossier dans la loterie des millionnaires du vent québécois.

Les garanties de consultation avec, par et pour les citoyens sont bafouées de manière à rendre inexistant ces importants outils démocratiques.

La techno-science installe son autorité. Ce sont ses principes et règles qui fixent le cadre et les modalités qui seront discutées, bien souvent trop tard pour être modifiés.

La consultation n'existe pas. Les commanditaires s'associent des commandités sans se soucier de créer des conflits d'intérêt.

Les études sont patentées. La critique est absente. **Le principe de précaution bafoué.**

« En présence de risques de dommages graves ou irréparables, l'absence de certitude scientifique ne devrait pas servir à justifier le report de l'adoption de mesures préventives en matière de protection de l'environnement. » Déclaration ministérielle de Bergen de 1990 *

Le seul principe valable et capable de respecter une apparence démocratique est le principe de précaution: dans le doute ou juste pour vérifier les véracités de ce pactole que les vendeurs itinérants à la solde des développeurs de l'énergie gratuite du vent semaient à tous venants, n'aurait-il pas été plus sage de s'abstenir?

La démocratie est maquillée par le piétinement des libertés et des droits. Les citoyens doivent ajuster leur critique à **des** projets dont ils ont été exclus.

Éventuellement, on leur demandera une caution en les sollicitant à une cérémonie de médiations alors qu'ils n'ont jamais été partis des discussions.

L'**intervention formation** est remplacée par l'**intervention structure**, celle qui refuse une approche pouvant compter sur les astuces et solutions du consensus plus responsable et raisonnable.

L'intervention structure, au contraire, crée des liens de dépendance qui justifient de nouvelles interventions.

L'intervention formation contribue à élargir l'autonomie des groupes touchés. Forcés de dégager des consensus, les différents interlocuteurs apprennent graduellement à se passer d'aide extérieure.

L'intervention formation impose donc des comportements nouveaux à tous les acteurs; elle engage les employés dans un processus de négociation auquel ils sont peu habitués; elle invite les dirigeants à un partage inusité de leurs prérogatives; elle demande aux conseillers de sacrifier la «beauté» des solutions à leur réalisme.

Elle exige toutefois que la direction consente, pour des raisons d'efficacité de l'action, à renoncer à certaines de ses prérogatives. Elle remet également en question le rôle traditionnel du conseiller.

3- Contournement de l'obligation d'introduire la présence de comités de citoyens pour une véritable participation consultative lors de la mise sur rails.

Combien de représentants des groupes concernés, avec des valeurs différentes et complémentaires, ont été invités à se joindre à des discussions pour, comme tous ces spécialistes, affairistes, intermédiaires, participer, dire leurs mots?

4- Volonté de faire profiter une partie de la population au pactole promis par un promoteur d'ici ou d'ailleurs?

Sans véritable consultation et aucune participation de la population, ce sont des séances d'information-spectacle planifiées par des firmes de consultants à la solde des développeurs qui regroupent les gagnants pour célébrer les étapes qui se franchissent. Tout ce beau monde trinque en regardant une maquette, une brochette de spécialistes qui débitent des données, des responsables qui se donnent des poignées de mains.

Ce modèle constitue la sommation d'une négation de l'existence et des valeurs des citoyens/nes dans toutes leurs différences, pour questionner l'implantation, le développement d'un parc industriel éolien en milieu habité ou protégé.

5- La techno-scientifisation

Ici encore, ce sont les spécialistes à la solde qui, en complémentarité des apparatchiks qui nivèlent les obstacles, mettent la table et confirment les prémisses proposant l'implantation "durable" d'un parc industriel éolien dans un environnement protégé.

Étrangement nous y voyons un relent du mot d'ordre lancé en décembre 2007 lors de la Conférence des Nations unies sur les changements climatiques (NUSA DUA). Le politique explique comment la protection de l'environnement va devenir une BUSINESS:

" Je vous appelle à vous doter d'outils propres à réduire les émissions de manière rentable et à permettre la croissance économique." (Yvo de Boer, secrétaire exécutif de la Conférence 3-12-2007)

Nous y voyons aussi une mécanique pour répondre à un souhait néo-libéral de corriger le fait qu'au Québec les québécois bénéficient de tarifs indignes parce qu'ils ne sont pas équivalents à ceux de la Californie.

Nous y voyons aussi un processus pour détourner des subventions camouflées en achats **patentés**, ce, de manière à répondre à certains critères de l'Aléna et de l'OMC.

La techno-scientifisation est un moyen d'exclure le citoyen dans l'affirmation de ses droits et ses acquis.

" Cette science avec un grand S, ne définit pas les activités des scientifiques.... Elle est une idéologie qui n'a jamais servi autre chose ... qu'à se substituer aux débats publics ... Elle a toujours été une arme politique capable d'éliminer les pénibles contraintes politiques ... Parce qu'elle fait office d'arme, cette conception de la Science ... n'a qu'une fonction, comme les mots " taisez-vous".

(Bruno Latour, Socrates' and Calicles' Settlement, or the Invention of the Impossible Body Politic", Configuration (John Hopkins University Press & the Society for Literature and Science), 5:189-240, 1997

En effet, les citoyens doivent normaliser leurs réflexions et actions sur des projets inacceptables et mal foutus, ce, sans les ressources financières.

Pourquoi ce ne seraient-ce pas les citoyens qui feraient les projets de départ?

Pourquoi ce ne seraient pas les industriels et leur armada qui devraient réagir et nous convaincre?

Notre groupe en moins d'un an est devenu passablement capable de questionner des certitudes et proposer des alternatives.

Pourquoi ne peut-on obtenir de moyens équivalents à ces quêteux de subventions et les voir, eux, piétiner dans les antichambres et désespérer de la responsabilité et de la raisonnable de nos approches respectueuses de la démocratie, garantes du principe de précaution et de rentabilités sociale et économique.

Hors de tout doute nos projets de développement ne seraient pas destruction d'environnement et gageons qu'ils feraient se recycler les affairistes.

6- Impact sur le social, sur la santé, sur le moral

Les divisions s'installent et polarisent la population, pendant qu'une large partie de la population ne se **préoccupe** aucunement de connaître pour endosser.

Les citoyens se psychanalysent, se psychologisent, dépriment, colérisent.

Et cela d'un côté comme de l'autre de la barrière.

Il fallait être présent pour voir l'hystérie se manifester lors de l'annonce de l'obtention par le promoteur de son permis d'implantation dans la MRC de l'Amiante.

Il fallait être un oiseau pour constater la déprime, la colère parmi les citoyens qui questionnaient l'implantation de ce même projet et de ses conséquences désastreuses pour la région agricole et patrimoniale de Kinnears Mills.

La santé sociale fout le camp, la santé physique tergiverse. La santé économique a du plomb dans l'aile.

Si ces projets étaient au moins pour permettre à tous les citoyens de faire une passe d'argent.

Dans le cas du Parc de l'Érable le modèle a déterminé qu'un maigre 4% reviendrait aux communautés et un 10% qui profitera aux entrepreneurs locaux.

Pour le Parc du Massif du Sud, ce sera un + ou - 5% qui devrait revenir aux Québécois, pendant qu'un 22% pourrait répondre à des exigences d'implication de partenaires locaux dans les aménagements.

Mais ce qu'on n'a pas dit c'est que ces argents sont garantis par des fonds publics. La portion donnée en garantie ne pourra pas servir à d'autres fins. Ces retombées viendront plutôt réduire les investissements pour d'autres projets qui auraient dû être financés par le secteur public.

Ce ne sont que des déplacements dans une série de vases communicants: ce qu'on reçoit par l'un ne nous permettra pas d'en recevoir par d'autres.

Avec un projet citoyen responsable et raisonnable, ce serait de 50% et + pour les communautés, rien de moins.

Vous voulez nos ressources, vous voulez vous implanter et bien partagez.

Voilà le mandat donné à nos représentants advenant une décision de donner suite à un projet jugé utile et incontournable.

Cela éviterait de s'embarrasser des coureurs de subventions déguisées qui se mettent en ligne pour acheter un ticket de loto.

Ce qu'on ne dit pas aussi c'est que ce projet dans le Parc de l'Érable va permettre au promoteur et partenaires financiers des profits de plus de 340 millions alors que les communautés devront se contenter durant ces 20 ans d'un maigre 30 millions, sans oublier aussi qu'en tant que québécois, ils auront à contribuer pour effacer le déficit de 550 millions pour financer l'achat de 6.3 milliards de kWh tel que prévu au contrat.

Pour le projet du Massif du Sud, les paramètres ne seront pas différents.

Le projet du Parc du Massif du Sud pourrait permettre au promoteur et partenaires financiers des profits de plus de 443 millions alors que les communautés devront se contenter durant ces 20 ans d'un maigre 30 millions, sans oublier aussi qu'en tant que québécois, ils auront à contribuer pour effacer le déficit de 340 millions pour financer l'achat de 11.3 milliards de kWh tel que prévu au contrat.

7-Adhérence au miroir aux alouettes d'un marché lucratif pour l'électricité verte?

Les promoteurs de décret et sa constituante de vente nous jurent que les USA, ce pays avec la balance commerciale la plus déficitaire, ce pays qui a le talent de s'enrichir en ne payant pas ses dettes, ce pays pour lequel le Québec n'est qu'un producteur d'énergie cheap, que ces états-unis du nord dont il est question, seront les clients potentiels visés par Hydro Québec Distribution pour le rachat de l'électricité générée par ce parc industriel et insérée dans le réseau de distribution.

Dans cette période de surplus, les propositions de vente récemment signées nous indiquent un prix de vente de feu tout en cachant que ces ventes à rabais ne sont possibles que parce qu'on prépare une surcharge pour les québécois.

N'est-il pas vrai que le seul client, c'est l'Hydro Québec Distribution, et sa promesse d'achat garantie et indexable pour les 20 prochaines années? Pourquoi ne pas avoir laissé aux promoteurs le soin de trouver des débouchés autre qu'Hydro-Québec Distribution pour cette électricité au coût de production non compétitif, inflationniste et invendable?

Par un travail plus minutieux nous pourrions faire une modélisation plus précise qui présenterait les conséquences de ce modèle de subvention/achat.

8-Financiarisation et profitisation

Lors de la constitution de sociétés en commandite qui s'impliqueront pour ramasser le capital nécessaire pour refinancer l'opération, différents types d'actionnaires seront sollicités.

Seront-ce principalement ceux de l'industrie payante du gaz naturel et de l'exploitation des sables bitumineux qui y verront une occasion de verdier l'argent noir?

8- Gouffre financier

Pour obtenir la subvention à l'achat, 900 millions n'incluant pas le coût en supplément à payer pour le transport, le promoteur doit construire un parc industriel de 350 millions. Notons que la signature du contrat garantit l'achat ferme de toute sa production, produite ou non.

L'établissement du coût de production n'est pas établi en fonction d'une rentabilisation et des capacités de payer du marché. On se fie qu'une main magique prendra charge du trou. Dans ce modèle-ci la différence est payée par les propriétaires de la société acheteuse, les québécois.

Les coûts de production du parc sont donc garantis par la subvention à l'achat de toute la production à un tarif supérieur à celui que peut payer le marché visé, soit celui des énergivores et des états unis d'Amérique du nord.

Le déficit sera donc comblé soit par des augmentations de tarifs pour les citoyens qui, rappelons-le, selon des théories néolibérales, ne payent pas assez chers ou devraient payer le prix de la Californie, ou de la réduction des remises par Hydro Québec au fond consolidé du Québec géré par le Gouvernement du Québec pour contribuer au paiement aux québécois de services essentiels de santé, d'éducation, etc.

Pour les 20 prochaines années, avec les projets appréhendés dans les régions de l'Amiante, l'Érable, Bellechasse la subvention aux promoteurs, garantie par contrat d'achat ferme, sera de 2.9 milliards. Les capacités de revente pour financer ces importantes subventions sont de 1.5 milliards. Pour la différence, 1.4 milliard, ce déficit sera comblé comment par Hydro Québec dans ses bilans? Augmentation de tarif pour la consommation citoyenne ou diminution de sa quote-part dans le fond consolidé?

Peut-on penser que pour ce bloc de 2000MGW en éoélectricité, nos projections pour 400MGW fixeraient ce manque à gagner à combler par les québécois à 7 milliards?

Donc, peut-on penser que ce projet n'aura pas d'impact sur l'environnement social, culturel, économique des québécois?

À partir de nos travaux, analyses et critiques effectués pour les projets Erable et Amiante, nous proposons qu'elles ne seront pas que positives.

Si en plus nous le couplons au gouffre financier de toute la filière **éolienne** peut-on dire que nous ne sommes pas loin d'une catastrophe pour notre présent et notre futur.

Bien entendu cet aspect économique n'est pas le seul qui peut justifier notre refus de ces projets issus de la filière éolienne tels que demandés dans les appels d'offres lancés par Hydro Québec: la santé, l'environnement, l'industrialisation de zones agricoles et patrimoniales, **les dévaluations des patrimoines, consultations factices avec les premières nations** pourraient aussi permettre de dégager des éléments pouvant accentuer le passif.

Pour les promoteurs et partenaires, il faut croire que les modèles passésistes qui sont utilisés pour justifier ces projets issus de la filière éolienne sont conformes.

Il faut rappeler, qu'au début du 20^{ème} siècle, le Gouvernement du Québec donnait aussi nos ressources, notre main d'oeuvre, notre territoire. En échange il attendait que le promoteur vienne installer, avec sa technologie, son argent, des usines d'énergie et des usines de transformation. Dans certaines régions cela s'est effectué.

En résonance des tentatives d'industrialisation du la fin du 19^{ème} siècle, dans le tournant du siècle précédent, le 20^{ème}, l'appel était lancé par les politiques pour offrir à des conditions très favorables les ressources hydrauliques pour l'aménagement de centrales productrices d'hydroélectricité.

Dans le millénaire précédent, les gouvernants espéraient possibles, avec ces usines à énergie, l'exploitation des ressources naturelles dont notre sous-sol étaient riches, tout en utilisant une main- d'oeuvre pas chère, docile, captive et nombreuse. Ces usines avaient la mission de créer les emplois alternatifs à ceux d'une agriculture qui stagnait et faisait difficilement vivre sa famille.

Ce faisant, les conditions de vie se modifiaient. L'habitant devenu manoeuvre voyait ses conditions de vie s'améliorer. Avec sa job, il pourrait payer les frais de son compte d'électricité, quand il serait branché, et même prétendre augmenter son crédit.

Au 21^{ème} siècle, **au début du 3^{ème} millénaire**, le Gouvernement offre toujours les ressources, le territoire, les travailleurs, mais le promoteur n'a pas à risquer une cenne, tout au plus une certaine expertise et n'a aucunement à se préoccuper d'installer des usines. Il est le gagnant d'un loto pour désapproprier la société de l'argent public et la détourner dans les coffres du privé.

Présentement dans ces projets ce sont des parties de terres qui sont concédées à des corporations qui n'auront pas de peine à revendre droits et obligations à des firmes étrangères. Ce qui est arrivé au lit du Saguenay, propriété d'une firme australienne, arrivera aussi à nos terres situées dans L'Érable, l'Amiante (c'est déjà fait, le contrat ayant été cédé à une firme américaine) et dans Bellechasse, tous les paramètres sont en place pour continuer le miroir aux alouettes du progrès.

Aujourd'hui, le développement promis est un travestissement du progrès de l'autre siècle propulsé par les carburants noirs, l'hydroélectricité, le nucléaire.

La révolution de l'électricité ne change pas la donne. Même si elle semble se faire dans un processus moins anarchique, elle se produit dans une période où le système capitaliste est fortement ébranlé conséquemment au laxisme de comportement toléré pour permettre l'enrichissement d'une minorité au détriment de la Planète.

Surtout, elle n'est pas guidée par une remise en question des fins qui justifieraient son rôle d'outil.

Peut-on penser qu'il y a tout d'abord à reformuler le pourquoi de produire encore de l'énergie. Est-ce pour améliorer le sort des démunis? Est-ce pour diminuer les prix? Est-ce pour remplacer les sources d'énergie noire? Ne doit-on pas repenser notre surconsommation? Etc.

Cela nous fait dire qu'en vertu de nos réflexions, nous n'en serions qu'à une étape de recherche **pour trouver comment** cette énergie gratuite peut être à l'avantage de toute la société et non pas seulement une mécanique affairiste et inutile.

Nous continuerons à demander un moratoire sur toute la filière éolienne ainsi qu'une enquête pour comprendre comment une telle aberration économique a pu se faufiler pour détruire nos paysages et bouleverser les communautés.

Les responsables politiques devront instaurer des commissions de réharmonisation et de compensation au nom du principe de précaution qui a été piétiné et de la démocratie qui elle a été bafouée.

le 15 janvier 2011
Serge Gagné pour



Comité Vent du Nord

Serge Gagné, cinéaste, Jean Gagné, cinéaste, Christiane Tremblay, écrivaine,
Jean-Marc La Frenière, poète, Diane Boucher, musicienne

**pour un moratoire
en milieu habité
par la nature**